

Appel à candidatures – Mise à disposition de 22,4 ha dans la Réserve naturelle régionale de Moisson pour du pâturage (78)

Date limite de candidature : le 6 mai 2024



I/ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. Ile-de-France nature

Île-de-France Nature, nom d'usage de l'Agence des Espaces Verts, est un Établissement public régional à caractère administratif, qui a pour mission d'aménager, valoriser, protéger et gérer au nom et pour le compte de la Région Île-de-France, des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Pour les terres agricoles, la veille foncière et, lorsque c'est nécessaire, l'acquisition foncière sont ses principaux modes d'action pour garantir le maintien et le développement de l'activité agricole francilienne.

Ile de France Nature définit, en concertation avec les collectivités de situation, des Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), zones identifiées comme devant être préservées de l'urbanisation et sur lesquelles la Région concentre son action. Le PRIF est un engagement partenarial entre une collectivité territoriale de situation (commune et/ou EPCI), IDF nature et la Région afin de pérenniser la vocation forestière, naturelle ou agricole d'un site délimité. Ces orientations sont déclinées dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, SCoT) dont l'opposabilité aux tiers conforte la destination naturelle, forestière ou agricole des PRIF.

IDF Nature est aujourd'hui garante du maintien de plus de 42 700 ha sur l'ensemble du territoire francilien, dont 18 400 ha de terres agricoles.

Elle gère, pour le compte de la Région Île-de-France, environ 14 900 ha en propriété régionale, dont plus de 2 200 ha de terres agricoles. Les terres agricoles sont louées par bail rural à plus de 140 agriculteurs.

Par ailleurs, sur certains sites présentant des enjeux environnementaux importants, IDF Nature peut adopter l'agriculture comme mode de gestion de milieux écologiquement remarquables.

2. Historique du site

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) de la Boucle de Moisson se situe dans le département des Yvelines (78), sur la commune de Moisson, à une soixantaine de kilomètres de Paris. Elle appartient à la région Île-de-France et s'étend sur une surface de 313 hectares. Elle est classée depuis le 09 Juillet 2009 au titre de sa flore et d'une faune à forte valeur patrimoniale.

Une partie des espaces ouverts présents sur la réserve étaient entretenus depuis 2015 par un troupeau de moutons Suffolk. Le contrat de gestion passé avec l'éleveuse du troupeau a pris fin en avril 2023.

Ces espaces sont constitués de milieux herbacés allant de la pelouse rase sablo-calcaricole en mosaïque avec l'ourlet, piquetée d'épineux bas regroupés localement en

fruticée. Ces végétations se développent sur un sol alluvionnaire sableux et sec qui a été exploité pour les granulats.

L'appel à candidatures vise à identifier un nouvel exploitant pour la gestion de ces prairies permanentes parcelles dont les caractéristiques sont décrites ci-après. Un projet avec d'autres espèces que le mouton pourra être étudié.

3. Description du bien

Les parcelles représentent une surface de 22,4 ha de prairies déjà clôturées disponibles à partir de mi-juin 2024. La liste des parcelles concernées ainsi qu'un plan sont détaillés en annexe.

En fonction du projet du candidat, IDF Nature pourra étudier la mise à disposition de 12 ha environ supplémentaires.

3.1 Clôtures et équipements

IDF Nature a équipé le site de la manière suivante :

- 1 clôture périmétrale constituée d'un grillage cyclone de hauteur 1,70 m,
- 1 portail permettant l'accès au parc aux véhicules,

3.2 Accès à l'eau

Le parc existant dispose d'un abreuvoir avec compteur d'eau.

3.3 Aménagement

Il est possible d'ajouter un ou plusieurs abris mobiles sur le site, aux frais du locataire après validation préalable du gestionnaire du nombre et de leur localisation.

3.4 Accès

Un accès praticable au niveau du parc Nord pour les engins agricoles permet d'accéder aux parcs existants.

4. Autres pistes foncières pour du pâturage à proximité

Au-delà des surfaces proposées dans le cadre de cet appel à candidatures d'autres surfaces pâturables, situées à proximité, pourraient intéresser les candidats :

- 12 ha supplémentaires pourraient être mis à dispositions en 2025 sous réserve de validation par le comité consultatif de gestion. Pour cette option le choix des

clôtures n'est pas encore défini entre clôtures fixes et mobiles et fera notamment l'objet d'une concertation avec l'éleveur sélectionné. Ce nouveau parc disposerait d'un accès depuis la route départementale. En revanche, sur le futur parc qui sera installé, aucun abreuvoir ne pourra être installé. Sur ce secteur, l'éleveur aura donc à sa charge l'amenée de l'eau nécessaire aux besoins de son troupeau.

- 95 ha principalement situés sur les communes de Freneuse, Méricourt et Bellerose, pour du pâturage de plaine sur les couverts d'un exploitant en grande cultures biologiques (dont 35 ha de luzerne, et des surfaces en prairies temporaires,...).

5. Convention

Les terres seront mises à disposition via une convention d'occupation précaire, dont les caractéristiques seront :

- Mise à disposition à titre gratuit,
- Durée : 5 ans,
- Conditions environnementales :
 - o Absence de fertilisation minérale ou organique (hors apports par pâturage),
 - o Absence d'utilisation de produits phytosanitaires,
 - o Non retournement des prairies, interdiction de sur-semis et de griffage superficiel de la végétation,
 - o Vermifugation hors du site avec attente d'un délai de 2 semaines minimum avant le retour des animaux, selon le degré de rémanence des produits utilisés
 - o Animaux autorisés : ovins, caprins, bovins, ânes. Pour d'autres espèces nous contacter pour discussion. Au vu de la végétation sur place, les espèces rustiques sont à privilégier,
 - o Apport d'aliments concentrés autorisé toute l'année,
 - o Affouragement interdit de mai à juillet, période où la pousse de l'herbe est la plus importante, sauf si le besoin du troupeau le nécessite,
 - o Pâturage interdit pendant la période de mi-décembre à mi-mars, autorisé tout le reste de l'année,
 - o Chargement annuel : extensif, compris entre 0,2 et 0,3 UGB/ha/an, compatible avec les objectifs de biodiversité du site. Selon les objectifs de gestion, l'éleveur pourra être amené à déplacer son troupeau à la demande des gestionnaires de la réserve,
 - o Les chiens de bergers ne pourront pas être acceptés,
 - o Certaines parties de la pâture pourront faire l'objet d'exclos temporaires, en concertation avec l'agriculteur (1 ha max)

6. Les Mesures environnementales et climatiques (MAEC)

Le bien est intégré à la Zone de Protection Spéciale des Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny (site Natura 2000 FR1112012), au titre de la Directive Oiseaux.

Le classement Natura 2000 ouvre la possibilité au futur attributaire de l'appel à candidatures de s'engager dans la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Pour la période 2023-2027, ces mesures permettent un financement de l'action de pâturage (MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage) à hauteur de **204 €/ha/an**.

7. Droit de passage

Les parcelles sont grévées des droits de passages suivants :

- Un droit de passage pour les agents d'Ile-de France-Nature et de ses commettants (éco-patrouilleurs vélo, agents de surveillance des organismes partenaires tels l'Office Français de la Biodiversité,...) afin d'assurer l'entretien, l'aménagement et la surveillance de la RNR.
- Différentes prestations confiées à d'autres prestataires scientifiques
- Un droit de passage pour l'éleveuse qui fait pâturer ses animaux sur un enclos limitrophe.

II/ MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS

1. Modalités pratiques de l'appel à candidatures

- Visites des sites obligatoires : des visites des parcelles seront réalisées dans le courant des mois de février et mars. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester à l'adresse suivante : agriculture@iledefrance-nature.fr
- Remise du formulaire de candidature par les postulants **avant le 6 mai 2024**. Aucun dossier ne sera accepté au-delà de cette date.
- Décision par Ile-de-France nature via un jury pour une installation sur les parcelles **fin mai 2024**.

L'ensemble des documents demandés devront être envoyés de préférence en format électronique, à l'adresse suivante : agriculture@iledefrance-nature.fr. Dans l'hypothèse où les documents dépasseraient une taille de 5 Mo, les documents devront être envoyés via un lien de téléchargement (WeTransfer par exemple) à la même adresse mail.

Dans l'hypothèse où un envoi électronique ne serait pas possible, les documents pourront être envoyés par courrier à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi) :

Ile-de-France nature
Service Expertise technique – Mission agriculture
8 boulevard Victor Hugo
93400 ST-OUEN-SUR-SEINE

2. Documents à fournir dans le dossier complet

Les candidats devront fournir à minima les documents suivants :

- Certificat de visite du site,
- Formulaire de candidature complété,
- Copie des diplômes et formations professionnelles,
- Statut de l'entreprise, copie de la déclaration de détention d'animaux d'espèces non domestiques, coordonnées du vétérinaire référent et/ou du groupement GDS auquel l'éleveur est affilié et documents justifiant du bon suivi sanitaire du troupeau,
- Tout document complémentaire permettant de mieux comprendre le projet envisagé sur les parcelles (par exemple : prévisionnel économique pour une installation, etc.)

3. Critères de sélection des candidats

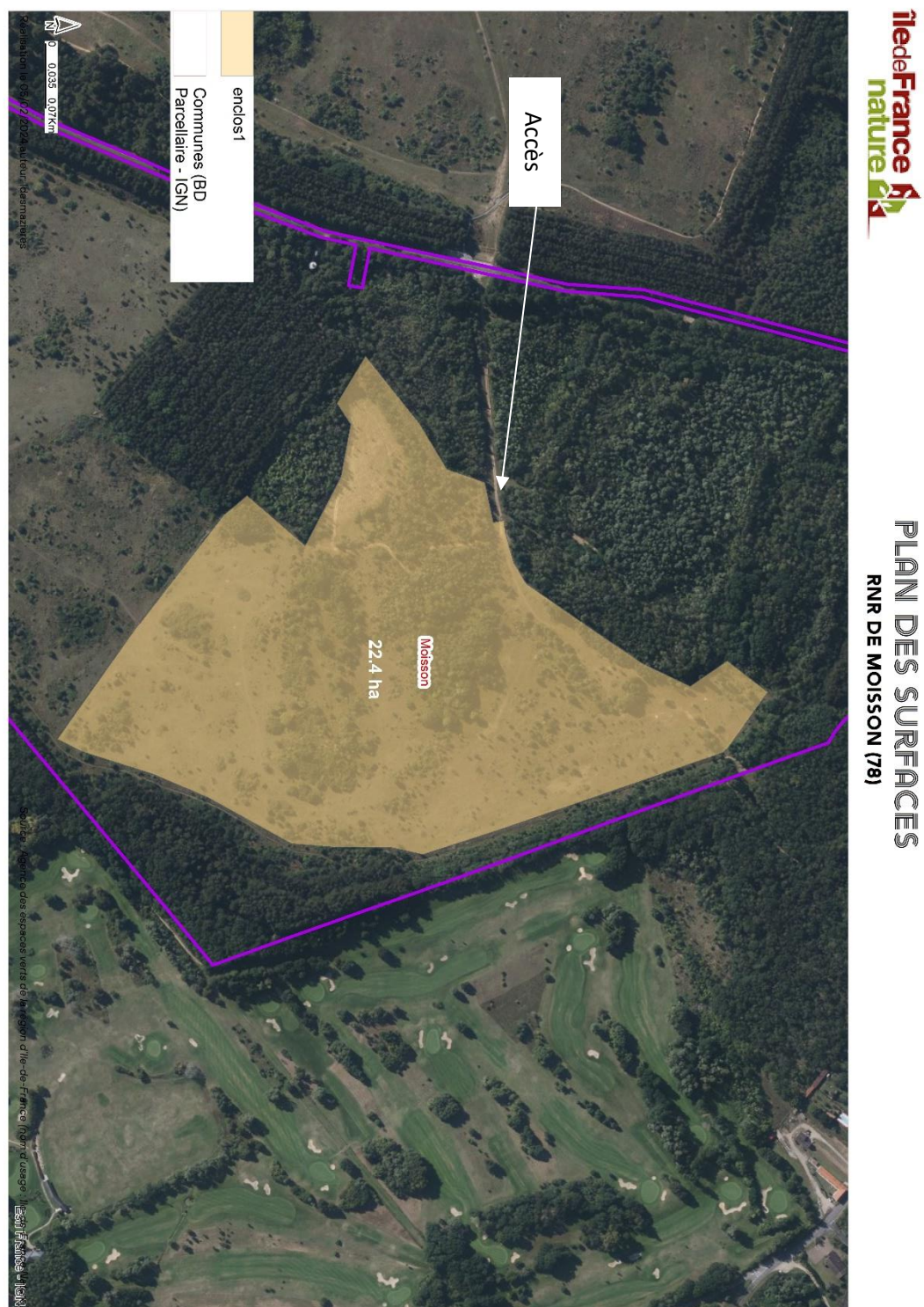
- Compétences du candidat : diplôme agricole et/ou expériences en agriculture dans la culture envisagée,
- Conformément aux orientations du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles, la priorité sera donnée à l'installation de nouveaux agriculteurs par rapport à l'agrandissement,
- Respect des enjeux environnementaux mentionnés plus haut, adaptation de la gestion du troupeau aux enjeux de conservation du site, races rustiques, saisonnalité des interventions, conduite sanitaire du troupeau satisfaisante,
- Possibilité de repli du troupeau pendant la période hivernale,
- Caractéristiques de l'exploitation dans le cas d'une exploitation existante : moyens humains, matériels, surface déjà exploitée.

Important : cet appel à candidatures ne donne pas automatiquement l'autorisation d'exploiter. Le cas échéant, les agriculteurs retenus le seront uniquement s'ils obtiennent l'autorisation d'exploiter par la suite, la signature du bail sera conditionnée à l'obtention de cette autorisation.

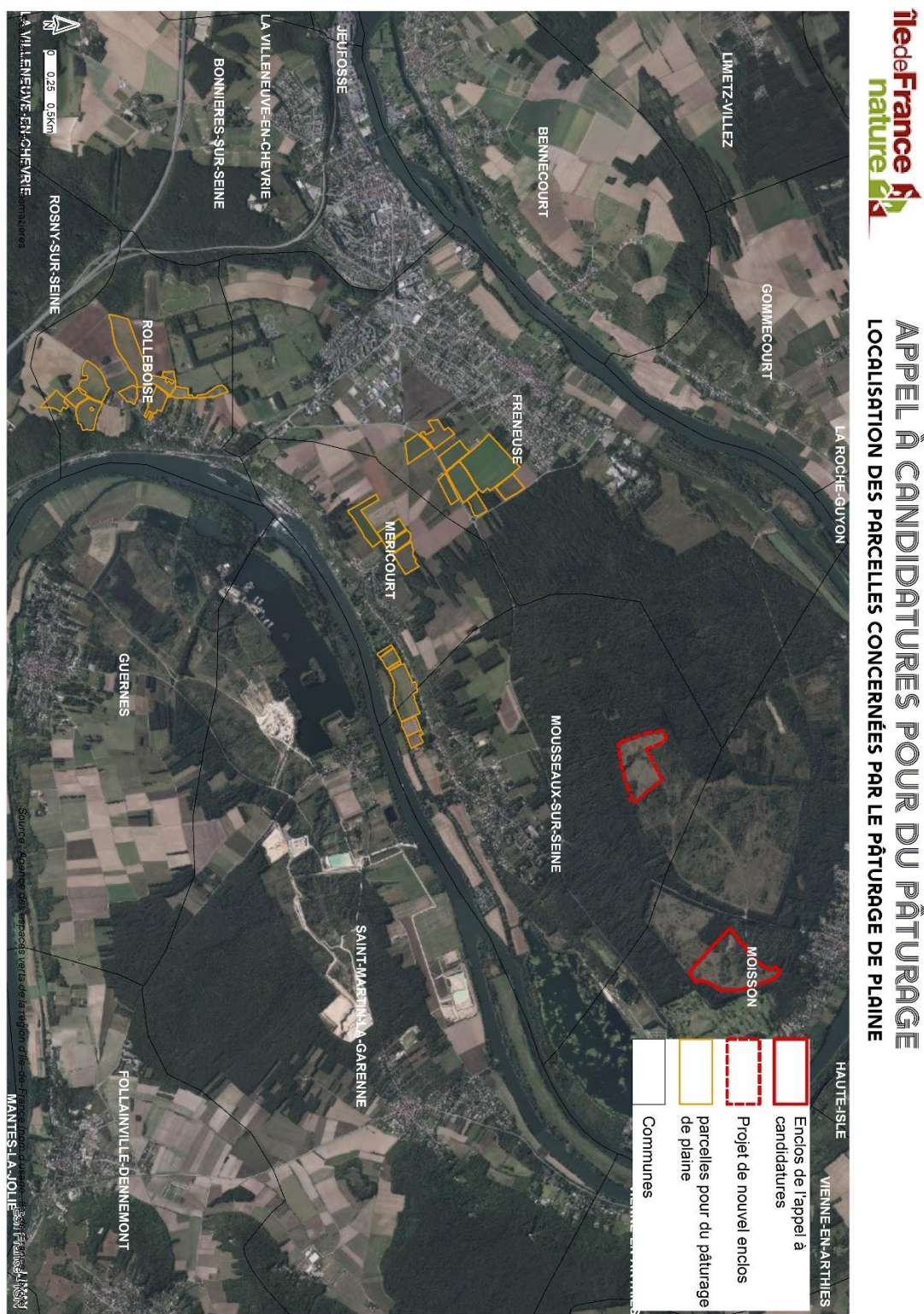
Annexe 1 : liste des parcelles de l'appel à candidatures

Commune	Section	Parcelle	Surface	Total
Moisson	F	221	11ha 35a 00ca	22ha 44a
	F	221	10ha 42a 00ca	
	F	220	0ha 67a 00ca	

Annexe 2 : plan des parcelles



Annexe 3 : Localisation des pistes foncières



APPEL À CANDIDATURES POUR DU PÂTURAGE
LOCALISATION DES PARCELLES CONCERNÉES PAR LE PÂTURAGE DE PLAINE

Annexe 4 : Photo de la parcelle



Formulaire de candidature pour la location de 22.4 ha de terres agricoles régionales à Moisson (78)

LE CANDIDAT À LA LOCATION

Nom- Prénom :	Raison sociale (si société) :
Adresse :	
CP- Commune :	Tél :
E-mail :	Portable :
Date de naissance :	
Situation matrimoniale :	Nombre d'enfants à charge :
Nom- prénom du conjoint :	Né le :
Profession conjoint :	

Niveau de formation : ☐ BEPC ☐ BEPA ☐ BAC ☐ BPREA
☐ BTA ☐ Études sup. ☐ Ingénieur ☐ Autres : _____

Si les parents sont agriculteurs :

	Nom - Prénom	Année de naissance	Lieu d'exploitation	Surface exploitée	Dont surface en propriété
Parents					
Beaux-parents					

Pour un candidat pas encore installé :

DJA demandée : ☐ OUI ☐ NON

PPP effectué : ☐ OUI ☐ NON

Date prévue d'installation :

Pour un candidat déjà installé :

Année d'installation : _____ si DJA, date : ____/____/____

Si le candidat fait partie d'une société ou d'une association

Nom de la société :

☐Existante depuis le _____ ☐A créerForme sociétaire : ☐EARL ☐SCEA ☐GAEC ☐SA, SAS, SI ☐SCOP ☐ Association Loi 1901☐Autre, précisez : _____

Adresse :

Nombre d'ETP : _____

L'EXPLOITATION DONT FAIT / FERA PARTIE LE CANDIDAT**Surface déjà exploitée :**

Si le candidat est déjà installé, quelle surface est exploitée (en ha) ? _____

Dont locations précaires :

Pour les agriculteurs déjà installés : distance entre le siège d'exploitation et les parcelles demandées (en km) : _____**Circuit de commercialisation :** ☐ Circuit de proximité ☐ Cantines scolaires ☐ AMAP ☐ Marchés forains ☐ Cantines scolaires ☐ Autres, préciser : _____**Systèmes de production** (cocher la/les case(s) correspondante(s))

☐ caprins	☐ bovins viande	☐ bovins mixtes	☐ ovins
☐ polyélevage	☐ autres herbivores	☐ autres (préciser)	:

Spécialisation/ diversification de l'exploitation en lien avec la présente demande :☐ Diversification (nouvel atelier dans exploitation agricole déjà existante)☐ Spécialisation☐ Reconversion☐ Autre : _____

Observations : _____

Mode de production envisagé sur les parcelles :☐ Agriculture conventionnelle☐ Agriculture biologique☐ 0 intrants (produits phytosanitaires et engrais de synthèse)☐ Autre : _____

